

PROGRAMME DE FORMATION

Quel accompagnement pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique vieillissantes

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif ayant directement en charge des personnes en situation de handicap mental ou psychique.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Définir les notions de vieillissement normal, pathologique et leurs conséquences chez les personnes en situation de handicap mental et/ou relevant de la maladie mentale.

Pratiquer une écoute et une communication adaptées.

Intégrer les recommandations de la HAS à ses pratiques professionnelles afin de mieux répondre aux besoins des personnes concernées.

Programme

- Situer la problématique du vieillissement des personnes en situation de handicap mental et/ou relevant de la maladie mentale.
- Quelles spécificités du vieillissement pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique ?
- Le vieillissement dans ses différents aspects : physiologiques, psychologiques, psychopathologiques et environnementaux.
- Evaluer les effets du vieillissement : AGGIR, GEVA, MAP.
- La prise en charge institutionnelle :
 - Adapter la relation d'accompagnement.
 - L'utilisation d'outils de communication alternatifs ou augmentatifs.
- Le projet de vie :
 - Aménager un projet d'accompagnement individualisé en intégrant les recommandations de la HAS.
 - Les activités à proposer.
- Les personnes handicapées vieillissent, leurs parents aussi. Quel travail peut-on mener avec les familles ?

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Mises en situation. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.